

L'identité nationale congolaise en question !

Qui sommes-nous ?



Pierre AKELE Adau,

Professeur Ordinaire
Chef du Département
de Droit pénal et
Criminologie,
Doyen honoraire de
la Faculté de Droit
de l'Université de
Kinshasa.
Professeur invité à la
Faculté de Droit de
l'Université de Paris I -
La Sorbonne,
Master de Droit
Africain. Professeur
visiteur aux Facultés de
Droit de l'Université
Protestante au Congo
et de l'Université
Libre de Kinshasa.
Membre du CEPAS
et de la Commission
Permanente de
Réforme du Droit
Congolais. Président du
Comité Technique pour
la Réforme du Code
Pénal Congolais.
pierakele@yahoo.fr

La guerre qui éclata, en septembre 1996, à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), fut, à l'origine, présentée comme la révolte des Tutsi zaïrois, identifiés comme « Banyamulenge », ou, plus généralement, les zaïrois rwandophones à qui le Comité Central du MPR (Mouvement Populaire de la Révolution), Parti-Etat, avait, quelque temps auparavant, dénié la nationalité et la citoyenneté zaïroises. Cette insurrection « identitaire » s'amplifiera, tel un éclair, avec les conséquences que l'on sait...

En réalité, si l'insurrection « banyamulenge » que récupérer par la suite l'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo) a embrasé, puis conquis l'ensemble du pays en un laps de temps de quelque huit mois, dans une sorte de promenade de santé des enfants-soldats – les Kadogo – des forces coalisées commandées par Laurent-Désiré Kabila, obtenant partout, sur leur marche de près de 2000 km, l'adhésion d'autres zaïrois, au-delà de la mosaïque des tribus qui composent le tissu national, c'est, sans doute, parce que la révolte identitaire qui a mis le feu aux poudres ne fut, en réalité, qu'un exutoire à une crise plus profonde et plus générale encore qui bouillonnait dans la chaudière depuis un bon moment.

Il faut, en effet, considérer que les populations zaïroises, toutes tribus et régions confondues, étaient à ce point confinées dans une morbide précarité et, de ce fait, habitées par toutes sortes de frustrations touchant à leurs droits élémentaires les plus fondamentaux ; que le terrain était suffisamment mûr pour imploser à partir d'une étincelle ou d'une petite fissure qui fera aussitôt tâche d'huile, fera lézarder, pour éclater rapidement et finalement faire sombrer tout le système mobutien et la Deuxième République.

Au fond, il y a eu une adhésion massive et générale au projet insurrectionnel « banyamulenge », puis « afdélien », de la part des populations zaïroises qui souffraient, dans leur ensemble, de profondes perturbations identitaires : la fierté et la dignité du zaïrois « authentique » de la belle époque, « chantant et dansant parce que heureux », la grandeur du Zaïre, ce pays aux richesses fabuleuses, espoir de tout un continent, etc., tous ces éléments dominants de l'identité nationale étaient laminés par une gouvernance caractérisée

par des anti-valeurs ravageuses. Dix-huit ans après le début de la guerre des Grands Lacs, les frustrations nées de la précarité et des espoirs déçus ainsi que de nombreuses et dramatiques déconfitures sur le front de la guerre continuent à imprégner négativement l'identité congolaise. En novembre 2013, après l'offensive foudroyante et décisive des FARDC sur le M23 annonçant la fin de la guerre, le magazine *Média Plus* titrait : « *Conquêtes des FARDC : fierté nationale retrouvée* ». Les revers militaires de nos forces sur le théâtre du front de l'Est ont longtemps miné cette fierté, avec une incidence négative sur l'identité nationale congolaise. Mais cette incidence défavorable est loin de s'estomper, tant nos impuissances économiques, politiques, diplomatiques, stratégiques, sociales et culturelles demeurent importantes.

Certes, cette situation malheureuse n'est pas insurmontable. La tâche réside dans la construction de notre identité nationale « authentique » qui est l'un des tout premiers atouts de notre « émergence » ; cette « promesse de jours meilleurs à un horizon variable » derrière laquelle court notre pays dans une compétition qui emballa un peu partout les pays en développement ⁽¹⁾. La question est : comment y parvenir ?

Avant de répondre à cette question, nous allons scruter l'identité congolaise. Il convient de répondre à la question suivante : "Qui sommes-nous ?". C'est de celle-ci que dépend l'émergence de la RDC.

Selon plusieurs sociologues et politologues, la notion d'« identité nationale » est « la source de nombreuses controverses, témoignant à la fois du flou de sa définition et de son usage souvent équivoque ; ce qui en fait « un des concepts les plus discutés, mais les moins compris de la fin du XX^e siècle » ⁽²⁾.

Le concept d'identité nationale

Par identité nationale, on peut entendre « le sentiment que ressent une personne de faire partie d'une nation » ⁽³⁾ ; ou encore « l'ensemble de points communs entre les personnes se reconnaissant d'une même nation, et qui forment un ensemble d'habitus socialisants » ⁽⁴⁾.

« Au sens où on l'emploie habituellement, l'identité nationale peut être sommairement définie comme la somme des particularités communes fondant la cohésion et la solidarité des personnes regroupées en un ensemble considéré comme constituant une nation. A cet égard, l'expression

⁽¹⁾ Nicolas TEISSE-RENC, « L'émergence, c'est leur affaire » in *Jeune Afrique*, 54^e année, n° 2786, du 1^{er} au 7 juin 2014, « Ces cabinets qui préparent notre « émergence », p. 56.

⁽²⁾ McCrone (David) et SURRIDGE (Paula) : « National Identity and National Pride » in Roger Jowell, et al., « *British and European Social Attitudes, the Fifteenth Report* », Ashgate, Aldershot, (1998), cités dans fr.wikipedia.org/wiki/Identité_nationale

⁽³⁾ fr.wikiquote.org/wiki/Identité_nationale.

⁽⁴⁾ Ibidem.

s'apparente à d'autres, voisines, mais plus anciennes, telles celles de « tempérament national », « caractère national », « sentiment national », « individualité nationale », ou « conscience nationale », avec lesquelles elle est aujourd'hui parfois indistinctement utilisée » ⁽⁵⁾.

⁽⁵⁾ fr.wikipedia.org/wiki/Identit%C3%A9_nationale

⁽⁶⁾ Ibidem

⁽⁷⁾ Expression calquée sur celle de « faits sociaux intégratifs » utilisée par Alexandre Dorna dans : « Le retour du caractère national? », in *Cahiers de psychologie politique*, n° 11, p. 8, cité par http://fr.wikipedia.org/wiki/Identit%C3%A9_nationale.

⁽⁸⁾ http://fr.wikipedia.org/wiki/Identit%C3%A9_nationale.

⁽⁹⁾ Ibidem

⁽¹⁰⁾ Ibidem

⁽¹¹⁾ Ibidem

Convenons que « dépasser le cadre de cette formulation succincte pour tenter de la préciser, soulève de graves difficultés méthodologiques » ⁽⁶⁾, compte tenu de la nature protéiforme du concept « nation » ; cette dernière étant délimitée soit par l'Etat, soit par des « faits sociaux intégrateurs » ⁽⁷⁾. D'un côté, elle peut être comprise comme « la communauté des habitants d'un territoire soumis à l'autorité d'un pouvoir souverain organisé sous la forme d'un appareil d'Etat qui leur reconnaît la citoyenneté, ou encore la nationalité politique » ⁽⁸⁾. De l'autre côté, « elle est abordée de manière plus complexe prenant en compte des éléments multiples... ; sont alors tenus pour facteurs de rattachement national tous ceux réputés induire des comportements collectifs communs » ⁽⁹⁾.

Ainsi, au-delà des données objectives comme le territoire, les institutions, la langue, la religion ou l'ethnie, l'identité nationale renvoie à une « communauté de caractère fondée sur une communauté de culture, issue d'une communauté de destin » ⁽¹⁰⁾ manifestant des mœurs, une mentalité et un génie spécifiques, une communauté de sort et de conditions de vie économique et socio-politique ; le partage d'une histoire commune, caractérisée par une communauté de fortunes (bonnes et mauvaises), de succès et d'insuccès, de réussites et d'échecs, de vicissitudes ou de tribulations ; une communauté d'intérêts marquée par le « vouloir vivre collectif », l'adhésion à des valeurs collectives spécifiques et à des idéaux communs symbolisés notamment par des manifestations de civisme, de patriotisme, voire de chauvinisme... ⁽¹¹⁾

Par ailleurs, l'identité nationale résulte parfois « plus d'une schématisation hâtive que d'une démarche expérimentale sérieuse » et se borne « à colporter quelques stéréotypes nationaux sommaires », tels que ceux qui réputent par exemple les Ecossais comme avarés ou les Français comme râleurs, etc.

⁽¹²⁾ Daniel LEFEUVRE, « Faut-il avoir honte de l'identité nationale », Ed. Larousse, 2008, p. 152.

La difficulté de décliner un inventaire complet des éléments composant l'identité nationale conforte l'idée selon laquelle celle-ci est une construction historique faite de synthèses, reposant sur un héritage, « la possession d'un riche legs de souvenirs » sur quoi se fonde « le plébiscite de tous les jours » ⁽¹²⁾. Le processus de cette combinaison varie

selon l'histoire et la culture de chaque peuple ; en particulier, l'histoire des guerres, des faits d'armes, des conquêtes et des défaites, l'histoire politique, des institutions et de la relation des populations au pouvoir, l'histoire économique, l'histoire socio-linguistique et ethnographique, l'histoire migratoire, des mélanges, des alliances et d'établissement des populations, les épopées épiques, les chants, les danses, les contes, la littérature, l'art, le savoir scientifique et technique, philosophique, ésotérique ou magique, le rapport à la divinité, aux ancêtres et au surnaturel, le rapport à la nature, au temps, à la mort, etc.

En fonction des fins poursuivies par les utilisateurs, plusieurs synthèses de l'identité nationale d'un peuple sont possibles à partir d'éléments fédérateurs variables lui conférant un contenu fluctuant, source de controverses interminables ⁽¹³⁾. Leur élaboration est souvent le fruit de présomptions, voire de manipulations et d'instrumentalisation ; en particulier, lorsque l'on verse dans les stéréotypes plus ou moins stigmatisantes et arbitraires. Par ailleurs, la « contemplation », c'est-à-dire la lecture « interne » ou « intérieure » des emblèmes, armoiries et hymnes nationaux peut s'avérer une clé objective de décryptage de l'identité nationale.

⁽¹³⁾ http://fr.wikipedia.org/wiki/Identit%C3%A9_nationale.

En ce qui concerne l'identité nationale congolaise, l'existence de deux hymnes nationaux – le « Debout Congolais ! » et « la Zaïroise » – nous offre vraisemblablement une première base de référence. Celle-ci détermine certainement ce qu'il conviendrait de caractériser comme l'identité nationale congolaise constitutive, à laquelle on pourrait comparer ce qui apparaît être l'identité nationale sociologique des Congolais.

Qu'en est-il des Congolais et de l'identité nationale congolaise ?

L'identité nationale congolaise constitutive

L'identité nationale congolaise est née de la conscience d'une double solidarité : celle du « sort » ⁽¹⁴⁾ d'abord, à travers diverses circonvolutions et péripéties historiques, à savoir l'exploitation négrière esclavagiste arabisée et européenne, la constitution d'un Etat congolais indépendant en tant que possession personnelle de Léopold II, roi des Belges et roi souverain de ce nouveau territoire concédé entre les puissances de l'époque ; le début d'un processus complexe de cohabitation de peuplades d'origines tribales diverses, souvent antagonistes, formant une mosaïque de cultures et

⁽¹⁴⁾ Voir Hymne national de la RDC : *Debout Congolais*.

de langues, la transformation de cet Etat en colonie léguée à la Belgique, la soumission au joug implacable des violations récurrentes des droits de l'homme instituées en système de gouvernement des autorités léopoldiennes et coloniales, etc.

Ensuite, l'identité congolaise est marquée par la solidarité dans « l'effort », c'est-à-dire la lutte « pour l'indépendance » ⁽¹⁵⁾, depuis les expériences héroïques des troupes indigènes de la Force publique lors de la première et de la deuxième guerre mondiale (à Luvungi, Tabora, Mahenge, Saïo, Assossa, Gambela, en Abyssinie, etc.) qui ont forgé et cimenté leur « fraternité » dans le sang versé sur les champs de batailles, posant en même temps les bases de la conscience de la « communauté de leur destinée », jusqu'au combat implacable des pères de l'indépendance à la fin des années 1950.

L'identité nationale congolaise est ainsi une volonté forte de liberté, de fierté et de dignité qui a amené ce peuple à « dresser son front longtemps courbé » ⁽¹⁶⁾ et à mettre en avant les valeurs de son « authenticité » ou de son « exception culturelle », de sa grandeur et de son adhésion aux idéaux de la république, de démocratie, de paix, de justice et de travail ; une volonté également de constituer une nation formée, à l'origine, de « toute personne appartenant aux groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo à l'indépendance » ⁽¹⁷⁾ avec le désir de vivre ensemble dans cet espace dans le cadre d'un Etat moderne, uni, pacifique, indépendant et souverain dont l'emblème tricolore « enflamme ce feu sacré qui nous relie aux aïeux et à nos enfants » ⁽¹⁸⁾.

L'identité nationale congolaise est aussi une citoyenneté qui emporte un triple engagement ou une triple promesse : « un élan » irréversible « dans la paix » ⁽¹⁹⁾, l'hardiesse dans le labeur pour bâtir un pays plus beau qu'avant ⁽²⁰⁾ et peupler et assurer la grandeur du pays bien aimé ⁽²¹⁾.

Enfin, l'identité nationale congolaise cristallise la date du 30 juin 1960 comme un « jour sacré » portant témoignage du « serment immortel de la liberté » « à jamais » des Citoyens congolais et de la souveraineté de leur pays. Certes, de nombreuses dates mémorables ont jalonné le cheminement historique du peuple congolais. Mais, toutes n'ont pas la même portée historique. Celle du 30 juin marquera à jamais la mémoire collective de l'identité nationale et de la citoyenneté congolaises.

⁽¹⁵⁾ Ibidem

⁽¹⁶⁾ Ibidem

⁽¹⁷⁾ Article 10 alinéa 2 de la Constitution du 18 février 2006.

⁽¹⁸⁾ Voir *La Zaïroise*, hymne national de la République du Zaïre.

⁽¹⁹⁾ Voir *Debout Congolais* et *La Zaïroise*.

⁽²⁰⁾ Voir *Debout Congolais*.

⁽²¹⁾ Idem

L'identité nationale congolaise sociologique

L'identité nationale sociologique congolaise est celle que produisent les contrariétés, les désagréments et les frustrations, les déceptions des expériences socio-politiques, socio-économiques et socio-culturelles des citoyens congolais. De ces expériences résultent des situations qui infléchissent ou remettent en cause les fondamentaux de l'identité originelle ou induisent une perception négative de la citoyenneté congolaise, faite de stéréotypes stigmatisants.

Que reste-t-il en effet aujourd'hui, dans la perception populaire comme dans l'appréciation étrangère, des fondamentaux de l'identité nationale congolaise ? Prenons, en premier lieu, la solidarité, l'unité, la paix, la justice, le travail, la fierté, la dignité, l'indépendance, la souveraineté et la grandeur du pays.

Ces fondamentaux de la citoyenneté congolaise sont, pour la plupart, vidés de leur contenu et de leur affect du fait de la précarité et de l'extrême vulnérabilité socio-économique et morale de la population. Précarité et vulnérabilité résultant notamment de toutes sortes de turpitudes politiques et sécuritaires : une gouvernance de prédation, de patrimonialisation, de clientélisme, de népotisme, d'impunité, d'arbitraire et des injustices... Autant d'« anti-valeurs » que cristallisent notamment « le mal zaïrois ou congolais » et ce que Kā Mana ⁽²²⁾ appelle « les grands mécanismes de la trahison culturelle » congolaise.

Le « mal congolais »

Bien de choses ont été dites et écrites sur ce qu'on appelait jadis « le mal zaïrois » et « le mal congolais ». On le présente généralement comme un « virus » d'anti-valeurs, une inversion des mœurs et des valeurs, qui affecte et infecte l'ensemble du système sociétal, en commençant par le système politique de telle sorte que « l'exemple venant d'en haut », les identités sociales et politiques s'en trouvent fortement marquées, et, de ce fait, influencent fortement les comportements, les mœurs, les traditions, et les individus ⁽²³⁾.

L'un des facteurs unanimement identifié du « mal congolais » est sans aucun doute l'impunité ⁽²⁴⁾. Celle-ci est sinon le premier principe, du moins le principe essentiel du système. C'est elle qui donne libre cours aux manifestations les plus fréquemment citées de ce mal : « le tribalisme, la faillite de l'élite, l'échec des cadres dirigeants, la mauvaise gouver-

⁽²²⁾ Kā MANA, « Repenser la culture africaine et ses valeurs de civilisation. Une exigence pour inventer l'avenir de l'humanité », in http://www.congoscopie.be/index.php?option=com_content&view=article&id=20:repenser-la-culture-africaine-et-ses-valeurs-de-civilisation&catid=25:the-project, 5 avril 2009.

⁽²³⁾ Jimmy KENGA, « Les politiciens congolais et la culture politique de la démocratie », in www.kongo-kins-hasa.de

⁽²⁴⁾ Pierre AKELE ADAU, « Projet de Constitution de la RDC. Dimension pénale et lutte contre l'impunité », in *Congo-Afrique* (septembre 2005), numéro spécial 397, pp. 99 et s.

(25) TUMBA Bob MA-TAMBA, *Le développement du Congo. Promesses, faillites et défis*, Calmec, Kinshasa, 2006, pp. 105 et s.

nance » (25), les biens mal acquis, la corruption, l'anomie, etc. L'impunité, c'est l'absence d'une punition, imputable à première vue au dysfonctionnement de l'appareil judiciaire et au dérèglement du système répressif, perturbant ainsi, comme par l'effet d'une gangrène, l'ensemble des standards et des référés axiologiques du système social, culturel, économique et politique.

Des assises nationales comme la *Conférence Nationale Souveraine* ou le *Dialogue Inter-Congolais* l'ont clairement démontré : elles ont associé l'impunité à l'explication des *comportements criminels de vénalité et de prévarication* : détournements, corruptions, concussions, trafic d'influence, dissipation des biens publics, divers abus d'autorité et de pouvoir, etc. Ainsi, que l'impunité apparaît, en fin de compte, à la fois comme :

- un facteur significatif dans le processus de l'appauvrissement et de la déliquescence de l'Etat ;
- une manifestation de l'effondrement du pouvoir judiciaire, mieux, du système judiciaire national, plongé dans un tel chaos que l'on perd espoir de le voir se redresser rapidement et de bénéficier enfin d'un appareil judiciaire efficace, indépendant, impartial et équitable, susceptible d'offrir les meilleures garanties de protection des droits humains ;
- un élément révélateur d'une forme perverse de gouvernance, fonctionnant dans un schéma permanent d'abus d'autorité et de détournement de pouvoir et ayant des connotations normatives fort instables.

(26) « Etats défaillants » (*Failed States*), notion qui recouvre aussi bien les « Etats faibles » (*weak States*) que ceux qui sont déchirés par des conflits internes entre communautés, ou encore les « Etats voyous » (*Rogue States*), in Raymond GASSIN, Sylvie CIMAMONTI, Philippe BONFILS, *Criminologie*, 7^e édition, Dalloz, Paris 2011, n° 382, p. 347.

Cette forme « perverse » de gouvernance se caractérise notamment par un *usage abusif de mesures de répression arbitraires* par l'élite dirigeante qui se montre incapable de faire respecter les directives et les lois du gouvernement sur l'ensemble du territoire national ; ce qui est révélateur de la faiblesse ou de la mollesse de l'Etat. Et, plus un Etat est faible, plus il développe au plan intérieur un système de gouvernance musclé. Les auteurs qui ont étudié la criminalité dans ce genre de pays (26) notent particulièrement que « la répression exercée par les dictatures en place », laisse apparaître « deux formes de criminalité non nécessairement liées l'une à l'autre : une criminalité de terrorisme et de guérilla, d'une part et, une criminalité d'Etat résultant de la manière dont est menée la répression, d'autre part » (27). On peut ajouter une troisième forme de criminalité, celle liée aux violences consécutives aux insurrections caractérisées par des violations graves, massives, récurrentes ou systématiques, du droit international humanitaire.

(27) Ibidem

Ce qui est en cause dans cette réaction tendant à masquer les faiblesses de l'Etat par le recours abusif à la répression et à l'arbitraire, ce n'est pas la répression par l'Etat des actions criminelles qui demeure pleinement légitime « lorsqu'elle s'inscrit dans le moule de règles de droit, obéissant elles-mêmes à l'exigence du respect d'un minimum d'humanité et de garanties des droits de la défense que l'on peut considérer comme la base de la civilisation actuelle (exclusion de la torture, droit à l'assistance d'un avocat...) »⁽²⁸⁾. Ce qui est en cause, c'est « l'exercice d'une répression qui ne répond pas à ce minimum de civilisation, soit qu'elle se fasse en marge ou contre les règles de droit applicables (règne de l'arbitraire), soit même qu'elle se fonde sur des législations d'exception (état de siège, etc.) qui, en raison de leur contenu particulier, se trouvent en dessous du seuil minimum de civilisation. Cette répression est tantôt l'œuvre d'organismes étatiques officiels (police, forces de l'ordre et de sécurité, justice militaire, etc.) ; tantôt celle de groupes para-étatiques, parfois de bandes criminelles, qui sont protégés par le pouvoir en place. Dans tous ces cas, on peut parler de « criminalité d'Etat » ; concept qui a acquis récemment droit de cité en criminologie »⁽²⁹⁾ et qui devrait pouvoir s'appliquer également aux cas d'exécution, à la suite d'une parodie de justice, et évidemment dans le cas d'exécution extra-judiciaire perpétrée sous ordre des autorités publiques.

(28) Idem, n° 384, p. 348.

(29) Ibidem

Des exemples ne manquent pas pour illustrer ceci : sous la colonisation, pendant la première et la deuxième république, à l'époque de la transition « afdélienne » et sous la troisième république : le scandale des mains coupées au Congo sous le règne de Léopold II, l'assassinat du premier ministre Lumumba et ses compagnons d'infortune, les exécutions d'hommes politiques ou d'officiers après des parodies de procès organisées par des Conseils de guerre, la Cour d'ordre militaire ou autres juridictions extraordinaires ou d'exception, ainsi que des disparitions d'opposants opérées par les services secrets. Plus récemment, la mémoire collective se souvient sans doute de la répression des adeptes de « *Bundu dia Kongo* », de la sombre affaire de l'assassinat de Chebeya et Bazana, des péripéties opaques de l'opération « coup de poing », lancée contre les « *Kuluna* », bandes de jeunes délinquants dans la ville de Kinshasa, etc.

Force est donc de reconnaître qu'il y a une réelle perversité de l'impunité comme forme de gouvernance dans les Etats faibles. Elle réside dans ce que la distribution de la punition, loin d'obéir aux règles et principes qui organisent le droit de punir, devient « propriété du prince », c'est-à-dire de l'élite dirigeante, et donc susceptible d'être appliquée de

façon sélective et discriminatoire en fonction de ses intérêts propres. Il s'ensuit une insécurité juridique délibérément entretenue par les autorités pour flétrir leurs adversaires, protéger leurs prébendes, en épargnant leur « clientèle » au moyen de divers mécanismes institutionnels pénaux, tels l'amnistie, la grâce, le classement sans suite, et le non lieu. Cette clientèle est par ailleurs tenue en laisse aussi bien par l'appât de l'impunité que par la crainte d'en perdre la sûreté, c'est-à-dire les garanties et avantages, notamment les privilèges et immunités.

Par ailleurs, examinée dans le contexte des conflits armés et événements tragiques qui ont caractérisé la République Démocratique du Congo ces dernières années, l'impunité conforte dangereusement des inégalités majeures, des injustices inacceptables au détriment des personnes les plus vulnérables de la société : enfants abandonnés et non scolarisés, femmes violentées et violées, personnes indigentes ou de faibles revenus dont l'état aggrave l'inaccessibilité au juge et à la justice, vieillards bafoués dans leur dignité et délaissés sans aucune protection sociale, étrangers rejetés ; déplacés de guerre et réfugiés déconsidérés et abandonnés à leur triste sort, populations civiles victimes, sans réparations, d'actes odieux de belligérance, contraires aux lois et coutumes de la guerre et portant gravement atteinte au droit international et au droit humanitaire.

L'impunité est assurément source de frustrations incompatibles avec la dignité de la personne humaine et susceptibles d'allumer, par réaction de vengeance due à un déficit inacceptable de justice et d'équité, de nouveaux foyers de violence. Elle est surtout de nature à informer de nouveaux caractères identitaires collectifs marqués par le « décrochage social », la déconsidération de l'appareil de l'Etat, l'anomie, etc.

S'agissant particulièrement de l'anomie ⁽³⁰⁾, selon le sociologue Durkheim ⁽³¹⁾ qui est l'auteur de ce concept et le criminologue Robert K. Merton ⁽³²⁾ qui a élaboré la « théorie de l'anomie », quiconque veut comprendre comment une situation anémique peut s'établir dans une société malgré son système de contrainte pénale, doit considérer deux sortes de données fondamentales. Premièrement « la culture » ou l'ensemble des valeurs qui gouvernent la conduite des individus dans une même société et désignent le but vers lequel doivent tendre les membres du corps social (par exemple, l'argent, le confort matériel). Deuxièmement, « l'organisation sociale » ou l'ensemble des normes et institutions qui règlementent l'accès à la culture et indiquent donc les moyens autorisés

⁽³⁰⁾ Entendue comme « un état social caractérisé par l'absence de norme ou tout au moins par leur affaiblissement ... ; c'est donc le contraire de la cohésion sociale, de l'adhésion de tous les membres d'une même société aux normes sociales de comportement », R. GASSIN et al., op. cit., n° 247 et s., pp. 206 et s.

⁽³¹⁾ Ibidem

⁽³²⁾ Ibidem

pour atteindre les buts ». Dès lors, « l'anomie tend à s'installer lorsqu'il existe un trop grand décalage et une tension trop forte entre les buts proposés et les moyens légitimement accessibles pour certaines catégories sociales. Ces catégories défavorisées (en raison du statut social, ethnique, etc.) recourront alors à des moyens illégitimes, telle la délinquance, pour satisfaire les buts que leur propose la culture ambiante ».

Les effets de l'anomie sur le comportement, la personnalité et l'identité nationale, et bien au-delà, sont désastreux, dans la mesure où chaque citoyen, chaque particulier en vient à se construire un statut d'« intouchable » avec des moyens de bord à sa portée (trafic d'influence, corruption, tromperies, fraudes, etc.) pour assurer son « impunissabilité » ou se prémunir contre les agressions arbitraires et même contre les contraintes légitimes des agents de l'Etat.

Les grands mécanismes de la trahison culturelle

Le miroir de l'identité nationale congolaise renvoie l'image d'un personnage à la double quête permanente. Quête, d'une part, de son « authenticité », c'est-à-dire de l'affirmation d'une identité propre regardée comme anachronique puisque voulant s'enraciner dans un mode de vie, une manière d'être et de faire, une vision du monde transmise de génération à génération depuis la profondeur des temps. Quête, d'autre part, d'un modèle de développement aspirant à un modernisme fortement influencé par l'Occident. Cette identité équivoque et antagonique se positionne fondamentalement sur un plan culturel et sociologique. Elle implique une vision du monde, une conception de la personne, de la famille et de la société, une perception du rapport à l'argent, aux biens, aux choses, à l'environnement et à la nature, une représentation ontologique de la vie et de la mort, des mânes des ancêtres et des forces surnaturelles, du sacré et du néfaste, du visible et de l'invisible, du permis et de l'interdit (tabou), une structuration sociale qui donne leur place aux différentes générations ou classes d'âge et qui opère une distribution des droits et des responsabilités entre les différents groupes sociaux. Autant d'éléments fondateurs et de critères intangibles à partir desquels se construit sûrement l'identité d'un peuple, c'est-à-dire une sorte de « codage du vivre ensemble » et de « programmation mentale destinés à forger une personnalité collective spécifique dont les individus seraient des leviers inventifs » ⁽³³⁾.

⁽³³⁾ Kä MANA, op. cit.

L'identité nationale se trouve aussi dans le partage, par l'ensemble de la population, d'un rêve commun. Qu'est-ce un rêve, sinon la projection dans le subconscient de nos

aspirations et attentes refoulées, de nos utopies secrètement entretenues et sublimées et l'espoir fort de construire l'avenir conformément à ces aspirations, ces attentes et ces utopies. Ce rêve n'est pas un enfouissement dans le passé ; il est l'expression d'une ambition : une ambition pour le développement et la puissance, pour l'unité et la force, pour la prospérité et le bien-être, etc.

(³⁴) Ibidem

(³⁵) Idem

Ainsi, ces rêves et ces utopies de profondeur qui « servent d'énergies pour l'invention de l'avenir » (³⁴) et qui sont à la fois, rejection dans le passé et projection dans l'avenir ; un passé et un avenir entre lesquels s'installe une rupture et se creuse un fossé (³⁵), définissent précisément « la substance de l'être-congolais-maintenant », c'est-à-dire son identité. Celle-ci porte donc le rêve d'un Congo uni, libre et prospère ; libéré du fléau de la guerre, de l'exploitation (interne et externe), du sous-développement et de leur cortège de misère et de pauvreté. Un Congo acteur émergeant dans le concert des nations. Un Congo dont les ressources contribuent au bien-être de ses populations et qui tire, grâce au travail et au génie de ses habitants, des dividendes réels de la capitalisation de ses énormes potentialités.

(³⁶) Le fait d'appéter, d'avoir des appétences, tendance qui porte l'être vers ce qui peut satisfaire ses besoins, ses instincts, ses penchants naturels. Cf. Norbert SIL-LAMY, « Dictionnaire usuel de psychologie », Bordas, Paris, 1980, v° Frustration, p. 291.

L'écart entre ces rêves et utopies et la réalité vécue par les Congolais est à ce point démesuré qu'il imprime en eux une personnalité et leur confère une identité « frustrées ». « La frustration, c'est l'état de celui qui est privé d'une satisfaction légitime, qui est trompé dans ses espérances. Elle est une notion banale à laquelle chaque être humain est confronté quotidiennement, car tout dans la vie est appétition (³⁶) ». La frustration que nous évoquons ici n'est pas d'ordre individuel ; elle est d'ordre collectif, communautaire. Elle résulte d'appétition sociale collective ou communautaire, ressentie au niveau d'une nation, d'un peuple. Elle ne se définit pas par la privation ou les obstacles aux désirs et attentes collectifs, mais par la signification que l'on donne à ces manques ou à ces difficultés ainsi que par leurs retentissements psychosociologiques. Ceux-ci informent nécessairement la personnalité et l'identité collective, et exposent finalement toute une communauté à une sorte d'apraxie mentale, rendant incapable de penser des stratégies appropriées et d'effectuer des actions volontaires qui répondent opportunément aux défis à relever.

Les effets de cette situation chez le « Congolais moyen » sont patents : il est, écrit Tumba Bob Matamba, « en permanence noyé dans l'ambiance d'une philosophie populiste

empreinte de médiocrité. Il réfléchit à l'envers et perpétue des valeurs de régression et d'enracinement dans le sous-développement. La médiocrité, l'échec et le ridicule du Congolais sont un secret de polichinelle. Le monde entier sait que nous sommes un peuple d'affamés, avec moins de \$ 100,00 (cent dollars) de revenu annuel par habitant, le derrière posé sur un coffre-fort dans lequel Dieu a enfoui un échantillon de toutes les richesses de la terre, mais la main tendue pour mendier ! » ⁽³⁷⁾ Cette philosophie populaire se répand dans nos quartiers, circule dans les rues de nos villes, se faufile dans la multitude de nos places des marchés, se transporte dans nos taxis et taxis-bus ; elle est affichée par écrit sous forme de sentence sur les véhicules que nous croisons sur nos routes ; elle est chantée par nos musiciens... Son impact en est naturellement décuplé.

⁽³⁷⁾ TUMBA Bob MAT-AMBA, op. cit., p. 180.

Certes, les frustrations évoquées ci-dessus sont des états de crise qui peuvent générer des mécanismes positifs de solution anti-crisis ; mais ceci n'est guère possible sans ce que Tumba Bob Matamba appelle « une direction de la société à la fois consciente de la situation et décidée à éradiquer le mal à la base, sans complaisance et sans démagogie, en prêchant par l'exemple et en sanctionnant sans état d'âme chaque fois que de besoin » ; direction qu'il caractérise par trois critères : un leadership instruit, consciencieux et idéaliste, c'est-à-dire prométhéen, mu par une flamme d'origine surnaturelle – la foi dans l'homme – et par un idéal de création ⁽³⁸⁾.

⁽³⁸⁾ Idem, pp. 177-188.

« Codage du vivre ensemble », « programmation mentale destinés à forger une personnalité collective spécifique dont les individus seraient des leviers inventifs » ou « rêves et utopies congolais », l'identité nationale congolaise, considérée au plan de la culture, pour paraphraser Kā Mana, se présente finalement comme « *un lieu de rupture concrète entre, d'une part, les valeurs nourricières traditionnelles idéalisées par les [Congolais et les Congolaises] quand ils parlent de leur identité originelle et séculaire, et d'autre part, les pratiques sociales qu'ils vivent au jour le jour, réalités qui manifestent leur être aujourd'hui comme un être profondément en crise, soumis à l'anomie et dénué de repères solides face aux défis gigantesques que la culture, l'économie, la politique et les réalités mondiales actuelles placent devant [le Congo] et son avenir* ».

« En clair, la culture [congolaise] concrètement vécue apparaît comme le lieu de la trahison des valeurs [congolaises] par [les Congolais et les Congolaises], tels qu'ils

affrontent leur destin dans l'ordre mondial contemporain. Un fossé entre [le Congo] et lui-même, entre ce qu'il affirme comme son identité historique et ce qu'il manifeste de cette identité face aux questions de fond auxquelles, il doit faire face dans les multiples crises du monde » ⁽³⁹⁾.

⁽³⁹⁾ Kā MANA, op. cit.

M'zee Laurent-Désiré Kabila avait sans doute à l'esprit cette « trahison » de l'identité nationale congolaise quand il faisait cette ultime recommandation à ses compatriotes : « ne jamais trahir le Congo » ; une recommandation que de nombreux panneaux publicitaires à travers la capitale rappellent opportunément ces temps-ci à notre souvenir. Bien plus insidieuse que la trahison qui consiste à « passer à l'ennemi » ou à « entretenir des intelligences coupables avec l'ennemi », la *trahison identitaire* est un acte de parjure et de félonie qui produit deux résultats. D'une part, elle mène au reniement des valeurs fondatrices de son pays, des valeurs régulatrices de la vie sociale de son pays et donatrices de sens à la société vécue comme communauté de destin ⁽⁴⁰⁾. D'autre part, elle conduit à la fragilisation et la précarisation des équilibres essentiels ou fondamentaux de la société ⁽⁴¹⁾ ; équilibres qu'il ne faut pas considérer « comme des réalités concrètement assumées, mais comme des idéaux et des utopies pour dire ce que la société juge essentiel et projette comme son être dans son accomplissement plénier » ⁽⁴²⁾.

⁽⁴⁰⁾ Idem

⁽⁴¹⁾ Idem. Kā MANA parle des équilibres entre le visible et l'invisible, la communauté et l'individu, l'élasticité du temps vital et l'impératif des urgences, la vénérable tradition des ancêtres et les exigences vitales d'aujourd'hui, (espace d'engagement pour forger un type de personnalité sociale respectueuse de sa propre histoire), la foi en la vie et le respect des morts (tissu des négociations constantes entre les vivants et les disparus), le rythme, la parole et la contemplation...

La trahison identitaire transparaît donc dans des comportements de reniement et de précarisation de l'idéal culturel consigné dans les valeurs et équilibres fondamentaux de la nation. Les mécanismes de cette trahison sont nombreux. On peut épingler trois d'entre eux : la « sorcellerie sociale » ou la « mentalité sorcière », « l'absence des lieux d'éducation profonde » et le tribalisme.

La sorcellerie sociale

Il s'agit, dit Kā Mana, de « cet esprit collectif de destruction sur la base des jalousies, des rancunes et des peurs d'être infériorisé par un homme plus ambitieux, plus créatif et plus déterminé que soi. La culture africaine a été détruite dans nos esprits par cette sorcellerie qui est l'une des formes de violence et de tortures les plus insidieuses dans nos sociétés. Notre société est devenue le lieu où nous nous mangeons les uns les autres par toutes sortes de violences, de tortures et de négativités. C'est ainsi que les assassinats politiques, les haines mortelles et les crimes économiques dont meurent nos

⁽⁴²⁾ Idem

peuples sont devenus monnaie courante. Nous avons créé une société de sorcellerie généralisée comme type de mentalité ».

Cette sorcellerie sociale nous maraboute et nous zombifie au point où nous perdons toute confiance en nous-mêmes. Nous reportons sur d'autres la responsabilité de nos malheurs et de nos propres turpitudes. Nous recherchons le salut auprès des puissances magiques, fétichistes, auprès des divinités pour lesquelles nous sombrons dans un spiritisme dévoyé ou dans des manières de vie avilissantes qui ne correspondent nullement au sens de responsabilité et de solidarité de notre culture. Il en résulte un « type de mentalité, d'attitude et de logique sociale » qu'Amin Malouf, cité par Kā Mana, qualifie d'« identité meurtrière », de « tueries et de barbaries indignes de la culture africaine », de « dérive généralisée des mentalités » dont l'ossature est constituée par la meurtrière trilogie : « voler-mentir-tuer », que Fabien Eboussi Boulaga identifie comme étant à la base même de la destruction de l'humain.

Ce que ces auteurs disent de « la sorcellerie sociale » au niveau du continent se vérifie également dans le contexte congolais. Rappelons ici ce que le Père Martin Ekwa bis Isal appelait « la mentalité sorcière des congolais ». Dans le même ordre d'idée, le professeur Pierre-Célestin Kasongo Muidinge Maluilo parle de « culture sorcellerique » qu'il caractérise ainsi : « c'est une culture de la haine et de la jalousie, de la peur, de la médiocrité et non de l'excellence, du nivellement vers le bas, de pauvreté, de la saleté (la saleté attire les sorciers), des coutumes et des traditions, de l'oralité et non de l'écrit, du fétichisme, de l'ignorance, du moindre effort et de la gratuité (c'est-à-dire qui n'encourage pas le travail, les études et moins encore les recherches ni les efforts des autres ; on travaille peu mais on veut beaucoup gagner), culture de la mort » ⁽⁴³⁾.

L'absence des lieux d'éducation profonde

Les « lieux d'éducation profonde » sont ceux où la société transmet les « vrais modèles » et les « vrais repères humains » par rapport auxquels l'on peut penser l'accomplissement plénier des individus et des peuples. Or, « quand on voit aujourd'hui les modèles de personnalité qui fascinent la jeunesse et lui servent repères de réussite sociale en Afrique, il y a de quoi s'inquiéter. En politique comme dans le champ économique, dans la culture comme en religion, tout donne l'impression que les personnalités marquantes ne sont pas

⁽⁴³⁾ Pierre-Célestin KA-SONGOMUIDINGE, « Religion, manipulation des consciences, sorcellerie et droit pénal », in *Réforme du code pénal congolais. A la recherche des options fondamentales du code pénal congolais*, Tome II, ss. dir. Pierre Akele Adau, Editions du Cepas, Kinshasa 2008, p. 357.

celles qui accomplissent leur être selon les grandes valeurs de nos traditions africaines, mais celles dont les normes sont celles d'intégration de leur esprit dans l'esprit agressif et compétitif d'une modernité qui nous a mis en crise. L'imprégnation de ce modèle sur les esprits est l'une des pathologies dont souffre la société par rapport aux exigences de construction d'une nouvelle humanité dont les valeurs africaines seraient des pierres d'angle » ⁽⁴⁴⁾.

⁽⁴⁴⁾ Kā MANA, op. cit.

Ce constat que dresse Kā Mana est visible dans le cas de la RDC. Il se justifie par le fait qu'« on n'y trouve même plus des lieux pour enseigner, apprendre, promouvoir et épanouir ces valeurs nourricières de notre vie dans ses profondeurs culturelles. La société en tant que telle a cessé d'être un lieu éducatif. *Elle est envahie par une culture du bruit entretenue par des musiques et des danses qui tuent toute capacité de réflexion sur les enjeux cruciaux de la vie. Elle est livrée à la gloire des brasseries qui la noie dans l'alcool à coup d'inventions de marques toujours nouvelles de bières et de boissons fortes. Elle s'exalte dans l'adoration des jeux des hasards et des grandes manifestations sportives, sans chercher à savoir ce que l'ivresse de ces jeux empêche de prendre en charge comme responsabilité dans la gestion politique et économique de nos pays.* Il n'existe plus dans notre société de vrais lieux du savoir initiatique comparables aux temples, aux sanctuaires, aux bosquets et bois sacrés de nos ancêtres (...) *nulle part chez nous n'existent de vrais lieux de résistance initiatique et d'identification de nous-mêmes avec les sources de notre culture.* A la place de ces lieux énergétiques où l'on apprenait à maîtriser la destinée humaine et à vivre comme des hommes dignes de considération dans des sociétés dignes de l'humain, nous avons aujourd'hui des sectes et des spiritualités dites nouvelles qui font de nous des singes et des perroquets... » ⁽⁴⁵⁾.

⁽⁴⁵⁾ Ibidem

Nous avons ainsi trahi nos lieux initiatiques anciens de même que nos écoles modernes et nos universités, comme l'affirme Martin Ekwa dans ce livre au titre éloquent « l'école trahie » ⁽⁴⁶⁾.

⁽⁴⁶⁾ Lire à ce sujet Martin EKWA bis ISAL, s.j., « *L'école trahie* », Ed. Cadicec, Kinshasa, 2004.

Ainsi se façonne une identité « de surface qui manque de profondeur et qui fait de nous des monstres dans notre propre pays ». Là se trouve certainement l'une des clés qui expliquent que chaque année nos écoles et universités déversent sur le marché de l'emploi un nombre important de diplômés que la société n'arrive pas à absorber, parce que précisément ils ne sont pas outillés pour relever les défis d'une société en profonde mutation.

Le tribalisme

Un autre paramètre qui formate l'identité nationale congolaise a pour nom le tribalisme ! Voici ce que Tumba Bob Mutamba écrit au sujet de ce qu'il appelle « les rémanences modernes du phénomène » du tribalisme : « Imaginez un instant le décor : un Etat moderne dans sa forme et, en face, pour l'animer, de malheureux individus pour qui la tribu constitue le cercle le plus élargi de leur acception de la solidarité et de la sécurité sociales... La persistance du recours à la tribu – et son corollaire, le tribalisme – est l'une des manifestations récurrentes de l'incapacité des Congolais à concevoir des instruments de sécurisation sociale et de solidarité communautaire construits sur le suppôts d'une économie et d'une organisation étatique modernes. L'attitude tribaliste, largement diffuse, reste cependant très sournoise parce que rarement revendiquée au grand jour. On ne revendique pas une démarche irrationnelle, un quasi-échec, ou le recours à des pratiques surannées. Le tribalisme se cache souvent derrière des artifices de modernité, mais le masque tombe et l'instinct tribal remonte brusquement en surface chaque fois qu'une crise majeure menace des intérêts matériels immédiats et égoïstes, en l'absence d'un cadre institutionnel objectif, sécurisant et promoteur. Le tribalisme est un anachronisme, un cul-de-sac sur le chemin de la construction d'une nation qu'on voudrait moderne. On confond les époques, par incapacité de s'adapter à la modernité en créant du neuf. C'est la voie ouverte à un suicide collectif » ⁽⁴⁵⁾.

Le caractère diffus, sournois, et, pour tout dire, hypocrite, de nos pratiques de tribalisme s'incruste allégrement dans notre identité nationale, en utilisant souvent des lieux de contournement inattendus ou apparemment neutres, à connotation culturelle ou solidariste : « association culturelle » pour la promotion du folklore local, mutuels, etc. Mais en réalité, « le prétexte culturel » ou « l'exception culturelle » du tribalisme s'installe partout et gouverne tout le système social.

Au niveau de l'enseignement par exemple, le système des quotas régionaux, sorte de « *clausus numerus* » appliqué dans les années 1970-1980 pour l'inscription des étudiants à l'université et dans les instituts supérieurs a été dénoncé comme une option tribaliste, aujourd'hui formellement abandonnée au profit d'un recrutement de masse, non discriminatoire. On n'a cependant pas fini de tirer sur la corde tribale dans ce secteur. Quel enseignant n'a pas été assailli par des « co-régionnaires » avec une liste d'étudiants « compatriotes de la tribu » aux fins de les

⁽⁴⁵⁾ TUMBA Bob MUTAMBA, op. cit., p. 113 et s.

(46) C'est-à-dire, « la façon dont la société « traite » les individus selon ce qu'ils « méritent » : « la société devrait traiter également bien tous ceux qui ont également bien mérité d'elle, autrement dit, ceux qui ont été également méritants absolument parlant. Tel est le critère le plus élevé de justice sociale ou distributive ; c'est vers ce but que l'on devrait faire converger au plus haut degré possible toutes les institutions et les efforts de tous citoyens vertueux ». « Il est universellement tenu pour juste que chaque personne reçoive (en bien ou en mal) ce qu'elle a mérité ; et pour injuste qu'elle obtienne un bien, ou subisse un mal, qu'elle ne mérite pas ». In, Friedrich A. HAYEK, *Droit, législation et liberté*. Volume 2. « Le mirage de la justice sociale », PUF, Libre échange, PUF, Paris, 1981, pp. 76, 77.

(47) Friedrich A. HAYEK, op. cit., page de couverture.

(48) F. A. HAYEK, op. cit., p. 179.

« encadrer » et de les gratifier de largesses dans les cotations ! Parfois, ces « lobbies tribaux » abordent tel enseignant dont le nom paraît relever de l'anthroponymie du terroir. Pour peu que le nom de l'enseignant ainsi approché chevauche ou est partagé par deux ou plusieurs zones tribales, on assiste à des quiproquos burlesques et inénarrables.

Dans le domaine politique, ces sollicitations sont plus agissantes. Il suffit d'analyser de près la composition de la plupart de cabinets politiques ou du premier cercle des collaborateurs attirés des chefs de certaines administrations et entreprises. L'appartenance clanique ou tribale ainsi que la langue sont souvent les premiers critères de fidélité, de loyauté et de solidarité.

Faut-il rappeler le poids de l'équation tribale dans les calculs électoralistes ou encore dans la marche même de notre démocratie ! Pour bien de politiciens, leur fief électoral qu'ils appellent plutôt leur « base électorale », est généralement tribal. Et leurs joutes électorales locales n'ignorent pas les rivalités et les antagonismes traditionnels entre groupes tribaux voisins. La plupart des hommes politiques exerçant un mandat national ne s'évaluent que par rapport aux chantiers qu'ils ouvrent dans leurs villages.

La mise en œuvre de la décentralisation est en panne, piégée à la fois par le discours de la viabilité et de la non viabilité des provinces à créer, par une confusion malheureuse avec le découpage territorial, et finalement par une vision de provincettes-ghettos ou de provincettes-des-originaux, réduisant la décentralisation et le découpage à une politique de « partage équitable et équilibré du pouvoir » entre les entités tribales.

Au fond, toute notre gouvernance administrative, économique, judiciaire, sécuritaire, culturelle et autres se fonde sur une conception de « justice sociale et distributive »⁽⁴⁶⁾, réduite à l'éthique tribale des anciennes sociétés fermées, totalement incompatible avec l'organisation et le fonctionnement d'un Etat moderne qui se veut démocratique et Etat de droit⁽⁴⁷⁾. Il faut en effet bien voir que « le conflit persistant entre la morale tribale et la justice universelle s'est manifesté tout au long de l'histoire comme un affrontement sans cesse répété entre le sentiment d'allégeance et celui de justice. C'est encore le loyalisme envers les groupes particuliers – tels que ceux de... clan, de [tribu, d'ethnie, de région, de groupe linguistique], etc. – qui constitue le plus grand obstacle à une application universelle des règles de juste conduite »⁽⁴⁸⁾.

Il en découle finalement une identité nationale pétrée de tribalisme, dans « une dynamique sociale plutôt caractérisée

par un repli subjectif sur des valeurs culturelles, empruntées à un autre monde et à un autre âge », avec des citoyens qui « n'ont que leur village dans la tête » ⁽⁴⁹⁾. « A la vérité, aussi longtemps que des fins particulières [telles que celles qui caractérisent les sociétés tribales] servent de fondation à l'organisation politique, les hommes dont les objectifs diffèrent sont inévitablement ennemis » ⁽⁵⁰⁾. Il est également vrai que dans une telle société où la loyauté des individus s'attache en premier à la tribu et où la nation n'arrive pas à mettre en place des institutions de solidarité nationale et de sécurité sociale, l'identité nationale ne peut que subir de fortes tensions susceptibles de réduire la conscience nationale à une juxtaposition de « consciences tribales ».

⁽⁴⁹⁾ TUMBA Bob MUTAMBA, *op. cit.*, p. 116.

⁽⁵⁰⁾ *Idem*, pp. 174-175.

Conséquences d'une identité nationale trahie

On s'en doute, les conséquences d'une identité nationale trahie sont désastreuses ! Ses manifestations sont nombreuses. Evoquons-en quelques unes.

Dans une situation de crises politique et économique, de violations permanentes des droits humains, ne peut se développer qu'une gouvernance de harcèlement de ses propres citoyens : harcèlement physique et moral, matériel et économique, juridique et sécuritaire ; harcèlement réduisant à néant l'inviolabilité de la personne au regard de sa vie et de son intégrité physique, de sa liberté d'expression et de mouvement, de pensée et de conscience ; harcèlement et précarisation du statut politique, civil et administratif de la personne, etc. Et on peut se demander : que reste-t-il de l'identité nationale là où la citoyenneté s'inscrit dans une relation d'oppression ?

Cette situation détruit gravement le rapport de loyauté, de confiance et d'attachement du citoyen à l'Etat ; elle fait perdre à ce dernier la considération qu'il avait de lui-même par rapport à son identité citoyenne et nationale. Ceci explique pourquoi, vers la fin des années 1980, a commencé à prospérer la dynamique des économies informelles et le mouvement migratoire congolais. Ce mouvement s'intensifiera dans les années 1990 et 2000, au plus fort de nombreuses crises dans le pays (pillages, journées villes mortes, luttes pour la démocratisation et le multipartisme, assassinats et disparitions de personnes ciblées, inflation galopante, chômage, grèves, désengagement scolaire de l'Etat, guerres et violences récurrentes, déplacement des populations, etc.). Aujourd'hui, on dénombre pas moins de 1/10^e de la population congolaise

disséminée à travers le monde. Nombreux, y compris leur progéniture, ont acquis la nationalité des pays d'accueil, perdant ainsi leur nationalité d'origine, souvent sans y renoncer formellement comme le requiert la loi sur la nationalité congolaise. D'autres, résidents réguliers ou irréguliers (autrement dit les sans-papiers et sans domicile fixe), luttent pour la survie souvent dans un environnement hostile, surtout lorsque leur qualité d'origine est dévoilée, faisant surgir tous les stéréotypes négatifs attachés, à tort ou à raison, à la citoyenneté congolaise. Certains congolais connaissent l'expérience traumatisante et humiliante de l'expulsion et de la reconduite, parfois *manu militari*, à la frontière.

Tous ces congolais ont quitté le pays et ont parfois rompu avec leur citoyenneté la mort dans l'âme, mettant au rancart leur fierté nationale, voire leur dignité. Ils sont partis à la recherche de meilleures conditions de vie, d'études, de travail, de rémunération ou de couverture sanitaire ou sociale ; ou encore pour mieux faire valoir leurs talents, leur savoir-faire, leurs qualifications, ... leur identité. Ils sont partis, pour la plupart, à l'aventure, poussés par la nécessité et le besoin.

Dans un premier temps, le mouvement semble avoir été, d'une certaine manière, favorisé ou toléré par les pays d'accueil de l'hémisphère nord qui ont, bien souvent complaisamment distribué le statut de réfugié politique, avec sans doute quelque arrière pensée politique, diplomatique ou d'influence. Par la suite, on a mis en avant le caractère humanitaire et banalement économique de ce genre de migration en parlant d'exilés ou de réfugiés économiques. Plus tard, les poussées xénophobes, « nationalistes » et la montée des discours politiques d'exclusion ont fini par avoir raison des politiques occidentaux de tous bords, et par reposer le problème du statut de ces immigrants dont on s'applique désormais à vérifier la légalité et la régularité du séjour au moyen de procédures musclées, tracassières et éloignées des préoccupations humanitaires.

Menottés, enchaînés, bâillonnés si nécessaire jusqu'à l'étouffement, entravés, torturés, drogués, presque soudés au siège de l'avion de ligne ou spécial les ramenant au pays sur un vol de plus de sept ou huit heures, ils reçoivent la rançon de ce qu'ils sont : des Congolais sans papiers, mais de surcroît, tout de citoyens de nationalité congolaise. En guise de « sape », mode d'habillement excentrique et ostentatoire, cultivée telle une religion – « *religion kitendi* (morceau d'étoffe) » – par bien de jeunes « miguelistes (Congolais de la diaspora) », certains se trouvent pourvus, pour cause de sécurité de ces vols de retour musclé, de couches-culottes spéciales leur permettant de « vaquer » normalement à leurs besoins naturels, sans déranger l'équipage ou leurs accompagnateurs policiers. A l'arrivée, ils sont presque jetés sur le tarmac, moins bien qu'une livraison à domicile, sans aucune considération de la dignité à laquelle tout humain, en toute circonstance, a droit.

Si le retour de l'immigration est ainsi tragique, l'aller ne l'est pas moins : des enfants sont morts de froid sous les ailes d'un avion ; des passagers clandestins ont été passés par-dessus bord ; des trafics d'enfants sont organisés quelques fois avec de très larges complicités consulaires ; le voyage prend parfois de nombreuses années en passant par divers pays africains dans des conditions de précarité et

de sécurité véritablement dramatiques. Pour la police des frontières, tout voyageur africain venant du Congo est présumé un porteur de faux documents, un immigré potentiel, un sans-papiers virtuel...

Lorsqu'on observe l'animosité, l'agressivité et l'indélicatesse avec lesquelles les expatriés, notamment africains et congolais, sont traités dans certains pays (même d'Afrique) et expulsés dans des conditions frisant la barbarie et proches de celles qui caractérisent les crimes contre l'humanité, on s'étonne qu'aucune protestation ne soit émise, qu'aucune procédure et ni mécanisme diplomatique fermes ne soient engagés ; ni aucune protection diplomatique, due aux nationaux, ne soit efficacement mise en œuvre pour qu'éventuellement les instances judiciaires locales et internationales actionnent des procédures appropriées à l'encontre des policiers accompagnateurs, des pilotes et des transporteurs en cas d'homicide, tortures, violences ou autres sévices et voies de fait.

Par ailleurs, pendant que certains pays africains, en particulier les pays enclavés, ont développé une véritable politique de migration de leurs citoyens pour garantir les transferts importants de revenus de leurs ressortissants de la diaspora, en veillant naturellement à leur protection diplomatique à l'étranger, au Congo de telles stratégies ne sont pas mises en place. Bien au contraire, on a vu un Congolais d'origine, naturalisé belge, expulsé du pays pour des raisons politiques ! L'attitude des autorités congolaises semble indiquer que la migration ou l'exil des citoyens congolais à l'étranger est considéré comme un « bon débarras », dans la mesure où, loin du pays, ces personnes ne représentent plus une menace pour l'Etat ou le régime ou ne dérangent pas les personnalités congolaises en déplacement à l'étranger.

Cette attitude, relativement constante, avec quelques légères variantes dans le cas des expulsions des Congolais d'Angola, d'Ouganda ou du Congo-Brazzaville, est regardée par beaucoup comme une manifestation d'impuissance, de faiblesse et de dépréciation de la citoyenneté et donc de l'identité nationale congolaises.

Dans le cas des expulsions du Congo-Brazzaville, François Soudan écrit comme pour justifier l'impuissance des autorités de Kinshasa : « Dans ce flot de migrants, outre la cohorte habituelle des faux pasteurs, des petits trafiquants de médicaments contrefaits et des séductrices professionnelles venues, s'indignent les mamans du cru, « voler nos maris », s'est glissé un noyau dur de dangereux délinquants, les Kuluna. Chassés de la rive gauche du fleuve par les opérations coups-de-poing de la police kinoise, ces bandes de détresseurs à la machette ont trouvé refuge sur la rive droite, terrorisant des quartiers entiers de Brazzaville et de Pointe-Noire. L'indéniable popularité de l'opération Mbata ya mokolo (gifle du grand frère), déclenchée le 4 avril par les forces de l'ordre congolaises et qui visait d'abord à renvoyer à son expéditeur ce colis empoisonné, avant d'entraîner dans son tourbillon un flot ininterrompu de sans-papiers, vient donc de là. Ainsi s'explique également le contenu, plutôt modéré, des critiques formulées par les autorités de Kinshasa à l'égard de ces expulsions, lesquelles portent beaucoup

⁽⁵¹⁾ François SOUDAN, « Editorial » in *Jeune Afrique*, 54^e année, n° 2786, du 1^{er} au 7 juin 2014, p. 6.

⁽⁵²⁾ Idem

⁽⁵³⁾ <http://bxi.indymedia.org-Expulsions>.

moins sur leur justification que sur leur mode opératoire musclé et sur l'absence de concertation qui y a présidé » ⁽⁵¹⁾.

Quoiqu'il en soit, qu'il s'agisse des expulsions de près de 400.000 ressortissants du "Grand Congo", de l'opération "Mbata ya mokolo" de la police du Congo-Brazzaville ou qu'il s'agisse de l'opération "Likofi" (coup de poing) visant à mettre fin au règne des "Kuluna", dans un cas ou dans un autre, les deux polices n'ont pas fait dans « la dentelle humanitaire » ⁽⁵²⁾ : exactions allant jusqu'aux violences sexuelles qu'on aurait relevé sur la rive droite du fleuve ; violences excessives dans la traque des Kuluna, en marge ou en violation délibérée des normes de procédure pénale, parfois avec atteintes à l'intégrité physique de personnes dénoncées à tort.

Il n'en va pas autrement avec le retour au pays des exilés ou des réfugiés, qu'ils viennent du Congo-Brazzaville, de l'Angola, de l'Ouganda, de la Belgique, de la France, de Grande Bretagne ou d'ailleurs. Leur retour au pays natal n'est toujours de toute beauté. Leur reproche-t-on d'être partis ou d'être rentrés ? Peu importe ! L'accueil est, dans tous les cas, rude. *The Observer*, journal britannique, dans sa livraison du samedi 15 février 2014, écrit : « Les demandeurs d'asile congolais sont confrontés à « la torture avec discrétion » après l'expulsion du Royaume Uni » ⁽⁵³⁾. Les blessés, les malades, les violentés, etc. sont abandonnés à leur propre sort. Comment ne pas s'étonner que, livrés à eux-mêmes, ici comme à l'étranger, ils se posent finalement la question angoissante : « qui sommes-nous ? que devenons-nous ? », et que, dans une sorte de péroration, « *le doute identitaire* » ne s'installe en eux !

Le « doute identitaire » renvoie inévitablement à une négative représentation de soi-même, en ce qu'il remet en cause la fierté nationale qui est l'une des composantes de l'identité nationale.

Conclusion

Face à cette situation déplorable, l'identité nationale congolaise a besoin d'une authentique réhabilitation. « La dépersonnalisation du Congolais s'illustre à chaque coin de rue, de mille manières. Elle a quitté le domaine des actes pour s'ériger en philosophie de vie, déclamée à travers des slogans et des maximes populaires énonçant des règles de morale qui font l'éloge de la perversion dans toutes ses déclinaisons : la mendicité, le népotisme, l'usufruit sans

effort et sans mérite, bref, toutes les antivaleurs contraires à la philosophie du développement. La refondation de la personnalité du Congolais devient le préalable numéro un dans l'entreprise de réhabilitation de la société globale » ⁽⁵⁴⁾.

Cette réhabilitation passe forcément par la chasse sans merci aux anti-valeurs qui forment le « mal congolais » notamment la lutte effective contre l'impunité, l'anomie, la « sorcellerie sociale » et le tribalisme. La reconstruction de nos lieux de culture et de nos repères de civilisation ainsi que la promotion d'une élite prométhéenne, véritablement « éduquée », consciencieuse, idéaliste, ayant une vision et une foi inébranlable en l'avenir, constituent une des voies royales pour bâtir une RDC digne et prospère. ■

⁽⁵⁴⁾ T U M B A B o b
MUTAMBA, *op. cit.*,
p. 176.